

NG

Numéro 2 - Février / Mars 2022

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE

ÉDITO

*La ségrégation n'est pas le remède
aux inégalités*

GENÈVE

*Pour une mobilité multimodale
et pragmatique*

ÉLECTIONS 2023

Appel à candidature

POUR UNE IMPOSITION INDIVIDUELLE

SIGNEZ L'INITIATIVE DES FEMMES PLR P.4

Cohésion sociale : cessons de discuter et agissons !



Par Pierre Nicollier et Céline Van Till

LE GROUPE PLR AU GRAND CONSEIL A DÉPOSÉ EN DÉBUT D'ANNÉE UNE MOTION DEMANDANT LA CRÉATION D'UN « GUICHET DE L'AUTONOMIE ». PIERRE NICOLLIER, DÉPUTÉ, ET CÉLINE VAN TILL, MEMBRE DU COMITÉ DIRECTEUR, EXPLIQUENT LES AVANTAGES QUE PROCURERAIT UN TEL GUICHET AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

UNE SITUATION TOUCHANT DE NOMBREUSES PERSONNES

En Suisse, le nombre de citoyens vivant avec une limitation ou une perte d'autonomie est souvent sous-évalué. Notre pays compte en effet 1,7 millions de citoyens en situation de handicap dont 457 000 avec des limitations fortes selon les critères de la loi fédérale sur l'égalité. Genève, pour sa part, compte environ 14 000 rentiers AI et une partie importante des 83 000 rentiers AVS vit également avec une ou plusieurs limitations.

Ces limitations peuvent prendre la forme de limitations

d'activités mais également de restrictions de participations dans le cadre social ou de déficiences. Elles progressent avec l'âge ; 47 % des citoyens âgés de 85 ans et plus vivent avec une ou plusieurs affections. Leurs besoins pour maintenir une autonomie dans la vie quotidienne deviennent, avec le temps, similaires à ceux des personnes en situation de handicap.

UN POINT DE CONTACT UNIQUE POUR MIEUX ORIENTER

A Genève, nous avons la chance de pouvoir compter sur des prestations de qualité proposées

par les communes et le canton mais également par de nombreuses initiatives privées. Il peut néanmoins être difficile pour les personnes susmentionnées, ainsi que leurs proches, de parvenir à identifier quelles sont les prestations existantes dont elles pourraient bénéficier dans leur quotidien et où les trouver. Il serait ainsi nécessaire et judicieux d'organiser et de référencer ces prestations de manière adéquate. La mise en place d'un point de contact unique, proposée dans la motion M2811 déposée au Grand Conseil, répond concrètement à ce besoin. Cette motion charge le canton de créer un « guichet de l'autonomie ».

Ce point de contact serait matérialisé avec une présence physique, ainsi qu'un guichet virtuel. Leur accès permettrait de présenter l'information de façon exhaustive et mettrait à disposition les informations pour orienter les citoyens vers les organismes compétents. La Maison de l'Autonomie, adjacente à la gare Lancy Pont-Rouge, serait un lieu parfaitement adéquat pour accueillir ce projet. Pour rappel, la Maison de l'Autonomie a été inaugurée en septembre 2021, grâce à des donateurs privés ainsi que les Ports-Francs de Genève. Elle accueille déjà 8 associations : Agis, Caritas Suisse, Pro Infirmis, The YOLO Factory, Agoeer – Inso, Handisport, Service de Relève et Un Brin Créatif. L'une de ces associations pourrait se charger de la mise en œuvre de cette mission, mandatée par le canton.

Notre pays compte 1,7 millions de citoyens en situation de handicap dont 457 000 avec des limitations fortes.